

TSA 29 juin 2011

Enfance / Famille

Protection de l'enfance : on va (enfin) expérimenter

La liste des 48 projets retenus dans le cadre du fonds national de financement de la protection de l'enfance a été communiquée. Pendant trois ans, les expérimentations, notamment en matière d'aide à la parentalité, vont pouvoir se dérouler sur le terrain. Mais à plus long terme, les zones d'incertitude ne manquent pas sur un dossier qui cristallise les critiques.

Depuis le temps que la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance est votée, les dits-enfants ont dû bien grandir... En effet, de **retard** dans la publication des décrets en contestation devant le **Conseil constitutionnel** ou le Conseil d'Etat, la loi discutée et votée du temps du gouvernement Villepin - sous la férule du ministre Philippe Bas - a bien du mal à prendre son envol dans la dernière ligne droite du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Comme si les politiques hésitaient à laisser leur bébé s'épanouir...

48 projets retenus

En 2011, les choses ont commencé à bouger concernant le fonds national de financement de la protection de l'enfance (FNFPE) dont l'Assemblée des départements de France, entre autres, continue à dénoncer un financement mensonger (lire encadré). Suite à un appel à projets qui a reçu 468 dossiers, 48 d'entre eux ont été retenus pour une expérimentation sur 2011, 2012 et 2013. Les porteurs de projet sont aux deux tiers des associations (les Apprentis d'Auteuil étant cités à six reprises), mais on trouve également une dizaine de projets initiés par des conseils généraux. Dans le détail, 32 départements sont représentés pour un, deux voire cinq projets (Bouches-du-Rhône). Etonnamment, trois des quatre départements les plus peuplés (Nord, Paris, Rhône) ne sont pas représentés dans cette liste. Selon le communiqué de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), trois axes ont été privilégiés pour le choix des projets : "la protection des enfants vivant dans la précarité économique, l'accompagnement des familles, la prise en charge des publics spécifiques". L'accent fort mis sur l'accompagnement à la parentalité a sans doute eu tendance à reléguer au second plan la question de la prévention.

Vaches maigres budgétaires

La DGCS précise que les projets retenus sont en "compatibilité avec les politiques locales de protection de l'enfance mises en oeuvre par les conseils généraux", "condition de réussite pour ces projets". Directrice générale de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (**Cnape**), Fabienne Quiriau se demande si les collectivités locales, confrontées à un **risque d'asphyxie financière**, vont pleinement jouer leur rôle pour le bon déroulé des expérimentations. En effet, le financement par le FNFPE ne peut excéder les 50 000 euros par an, avec un cofinancement d'au moins 50 %. Pour bénéficier d'un budget annuel de 100 000 euros, les porteurs de projet devront s'assurer un apport non FNFPE d'au moins 50 000 euros. Pas si évident en période de vaches maigres budgétaires...

Et après les 3 années d'expérimentation ?

L'autre interrogation soulevée par la DG de la Cnape - qui connaît bien le sujet pour avoir été la conseillère technique de Philippe Bas - concerne l'avenir : "Au-delà de ces trois années d'expérimentations, que se passera-t-il ? Existe-t-il des solutions pour une réponse pérenne ?" Elle note que, dans de nombreux départements, les exécutifs rediscutent les déploiements budgétaires, avec la tentation de resserrer les cordons de la bourse. L'attention portée aux problèmes de dépendance ne risque-t-elle pas de capter une grande partie des faibles marges de manoeuvre dont disposent les financeurs locaux ? L'Etat serait sans doute malvenue de leur faire la leçon, lui qui n'aurait versé que dix

millions d'euros pour le FNFPE en 2011. "Au moment de l'élaboration de la loi, nous avons chiffré les besoins pour le FNFPE à 150 millions d'euros par an", souligne Fabienne Quiriau qui dénonce un manque de transparence sur les moyens réels de ce fonds.

L'ADF persiste et signe

A la veille de la réunion, le 27 juin, du comité de suivi de la [mise en oeuvre](#) de la loi du 5 mars 2007, l'Assemblée des départements de France a réitéré ses critiques sur la façon dont l'Etat réforme - ou non - la protection de l'enfance. Dans une lettre à Roselyne Bachelot, Claudy Lebreton, le patron de l'ADF, rappelle les 150 millions d'euros promis pour abonder le FNFPE. "L'Etat n'a non seulement apporté à ce fonds que 10 millions d'euros en 2011 mais la Cnaf thésaurise toujours la majeure partie de l'apport". L'ADF revient sur l'ensemble des dossiers qui fâchent, comme celui des mineurs étrangers isolés. "La ville de Paris, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Bouches-du-Rhône, de Seine-Saint-Denis, de l'Ariège n'en peuvent plus de venir à la rescousse de l'Etat défaillant". C. Lebreton cite d'autres points de blocage, liés à la non parution du décret sur la [tarification des lieux de vie et d'accueil](#) ou le flou qui demeure sur la définition des ["informations préoccupantes"](#) relatives à l'enfance en danger. Recevra-t-il une réponse ?

Par Noël Bouttier